

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2014

---

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 1

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 5 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 8 :

« III. – Un décret fixe la liste des routes et autoroutes mentionnées au 1° du I. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination suite à l'adoption de l'amendement 109 présenté par le Gouvernement.